

Rapport de la Commission d'Apprentissage

CAMARADES,

La Commission soumet à votre examen son rapport annuel qui retrace ce qu'a été, au cours de l'année 1940, l'activité de nos élèves et de leurs professeurs.

En conformité avec la législation nouvelle, les contrats ont été mis en vigueur sans difficulté.

Lors des événements de juin, l'école comprenait un effectif de 31 élèves. A la fin d'octobre, le nombre de ces derniers était de 32, soit : 12 en première, 11 en deuxième, 9 en troisième année.

La Commission, en accord avec les professeurs et le représentant du Conseil de l'A.O.I.P., a apporté, sur les suggestions de Peltier et de Nadreau, divers changements dans la répartition des heures de cours. Grâce à la bonne volonté et au dévouement de chacun, l'emploi du temps mieux aménagé nous fait réaliser un meilleur rendement et une économie.

La durée hebdomadaire des cours est de 42 heures 1/2, y compris le temps consacré à la gymnastique, c'est-à-dire trois séances d'une demi-heure effectuées sous la direction de notre camarade Montagne. M. Reau continue les cours de français et de mathématiques pour les trois années. Nos camarades Simon, Nadreau et Peltier assurent l'application du programme des cours. Simon a pris en charge l'enseignement de l'électricité pour les trois années. Peltier continue à faire la formation pratique des élèves de première et deuxième années en suivant le programme de l'école, ainsi que les cours de technologie. Nadreau dirige l'exécution des travaux confiés à la troisième année, prépare ses élèves aux épreuves du C.A.P. et fait l'enseignement du dessin pour les deuxième et troisième années. Les élèves de la troisième année ont exécuté des travaux spéciaux, des pièces détachées diverses ainsi que de l'outillage.

Nous avons reçu de l'Enseignement technique une subvention de 28.000 francs. Le Conseil général de la Seine nous a attribué 375 francs; la Ville de Paris n'a pas réparti de subvention.

Nos dix élèves de troisième année ont été présentés au C.A.P. Six d'entre eux ont obtenu ce diplôme, quatre ont été éliminés aux épreuves écrites. Parmi les candidats des écoles ou de l'industrie admis aux examens, le jeune Cordier, élève de notre école, a obtenu le nombre de points le plus élevé. L'A.O.I.P. lui a accordé une récompense exceptionnelle.

Le Syndicat général des Industries techniques de la précision a mis à la disposition de l'école une médaille d'argent et deux de bronze.

L'Amicale des retraités a fait un don pour un prix de camaraderie.

Notre camarade Briat qui a présidé la distribution des récompenses a, lui aussi, laissé une somme destinée à primer ceux ayant accompli le meilleur travail à l'atelier.

De l'outillage et divers objets ont été offerts à l'école pour être distribués aux élèves.
La Commission remercie les uns et les autres.

Le camarade Bernard se trouve être à expiration de son mandat; vous aurez donc à élire un membre de la Commission.

L'A.O.I.P. a accordé les prix suivants :

1 ^{re} ANNÉE		2 ^e ANNÉE		3 ^e ANNÉE	
1 ^{er} Mouchon	70 fr.	1 ^{er} Van Peteghem..	80 fr.	1 ^{er} Cordier	200 fr.
2 ^e Savignat	55 »	2 ^e Rannou	80 »	2 ^e Toudic	180 »
3 ^e Broux	55 »	3 ^e Derenty	75 »	3 ^e Laffite	150 »
4 ^e Le Rest	50 »	4 ^e Tibure	75 »	4 ^e Lavanturier	150 »
5 ^e Robert	45 »	5 ^e Maillault	60 »	5 ^e Barrier	140 »
6 ^e Gadeceau	45 »	6 ^e Gratadoux	50 »	6 ^e Foulrier	120 »
7 ^e Dondaine	30 »	7 ^e Sterlingots	45 »	7 ^e Lucas	110 »
8 ^e Silvain	25 »	8 ^e Bernhard	30 »	8 ^e Rouxel	100 »
9 ^e Mathieu	25 »	9 ^e Barbizier	30 »	9 ^e Mangis	100 »
10 ^e Niquet	20 »			10 ^e Dutto	75 »
11 ^e Gaillot	20 »				

La Commission :
BERNARD, CRÉANGE, NART.